



ST France, le 30/09/2024

L'ENVIRONNEMENT A ST SANS LANGUE DE BOIS !

Sur la base de votre expérience, quelles sont vos propositions, en tant que salarié-e-s, afin que STMicroelectronics prenne des actions concrètes pour réduire son empreinte écologique ?

Merci de répondre au questionnaire :



[Radar Travail et Environnement -
L'écologie dans votre travail -
STMicroelectronics](#)



En 2015, L'accord de Paris est signé, on a l'illusion que les Etats et les grandes entreprises vont prendre le sujet du réchauffement climatique à bras-le-corps. Depuis bientôt 10 ans, la liste des déclarations d'intention ne fait que s'allonger. On est tous conscient d'un décalage entre discours et résultats tangibles.

La CGT de STMicroelectronics vous invite à débattre et à agir afin d'intégrer les enjeux écologiques à notre travail. Si les salariés ne s'approprient pas le choix des alternatives, c'est eux qui payeront le prix fort. C'est un sujet complexe et encore souvent abstrait pour tout le monde, entre les milliers de tonne de CO2, le coût de l'énergie, la destruction des ressources naturelles, la pollution et les emplois, ...

Avant on pensait acceptable de détruire la planète ou le vivant, si l'emploi était conservé ou au contraire on pensait que c'était mieux que les autres perdent leur emploi, si ça pouvait sauver la planète. Maintenant le seul combat gagnant c'est de sauver la planète tout en gardant son emploi, quitte à le faire évoluer et à faire évoluer la société.

Dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), il faut prévoir l'évolution environnementale et l'obligation de l'adaptation pour garantir les conditions de travail.

L'outil "Radar Travail et Environnement" est un outil CGT utile pour nous permettre la réflexion et

l'action collective sur le thème de l'environnement, avec le développement de solutions concrètes adaptées à notre secteur d'activité. Croire aux discours écologiques de notre Direction sans analyse nous semble une solution erronée à la problématique sociétale qui se pose à nous.

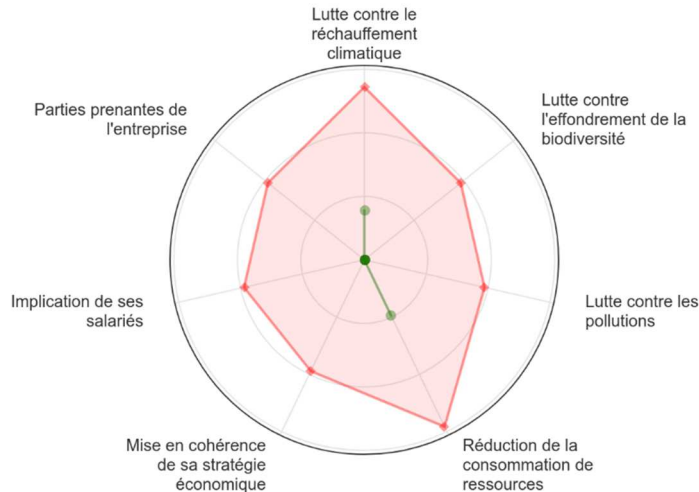
ST est une entreprise du secteur de la métallurgie, un des gros contributeur carbone de l'industrie (24 % en 2021 – source <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/actualites/comites-strategiques-de-filiere/mines-et-metallurgie/decarbonation-la-feuille-de-route-de-la-filiere-mines-et-metallurgie-pour-2030>), dont la feuille de route prévue est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35% d'ici 2030, puis de 81% d'ici 2050, par rapport à 2015.

Encore faut-il savoir avec précision ce qu'est notre impact carbone, ...

Résultats de l'état des lieux à ST : une goutte d'eau dans la mer des actions à prendre

Les représentant-e-s du personnel CGT ont établi un état des lieux de la politique environnementale de l'entreprise, en se basant sur la déclaration environnementale ST France, publiée en 2024 (déclaration publique).

Nous avons maintenant besoin de votre expertise pour recenser les propositions à porter face à la direction.



zone verte : nombre de politiques environnementales essentielles bien mises en place par l'entreprise

zone rouge : nombre de politiques environnementales essentielles qui ne sont pas mises en place et dont l'absence met en danger la pérennité de l'entreprise.

Ce visuel évalue la mise en place ou non des politiques essentielles à la transformation écologique d'une entreprise : la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'impact sur la biodiversité, la consommation de ressource, la mise en place de formations adaptées pour les salarié-e-s, etc.

Les pistes actuelles de réflexion :

➤ Le scope 3 et sa déclaration incomplète à ST (80 à 90 % sous le tapis)

Nous nous battons en CSE et en CSE Central depuis plusieurs années déjà pour avoir un bilan le plus complet possible de notre impact carbone.

➤ La neutralité carbone à ST en 2027

De sérieux doutes persistent... (lire César Dugast. "[L'avis de l'ADEME sur la neutralité carbone : décryptage](#)". Carbone 4 (2021))

➤ L'eau à ST mis en lumière par les débats autour de l'extension du site de Crolles, avec l'utilisation d'eau potable pour la fabrication de puces électroniques.

Plus de détails sur le site de la CNDP (<https://colidee.com/o164p700/comprendre.htm>) et lire le cahier d'acteur n°12 édité par la CGT (<https://colidee.com/dataPlateformes/164/700/dossierPresentation/66.pdf>)

➤ La pollution PFAS à ST

La presse régionale fait état d'une pollution au PFAS dans l'eau rejetée par ST en évoquant un rapport de l'ARS d'avril 2024. Le rapport ne semble plus être accessible. Les PFAS sont aussi présents dans une partie de nos produits. Quels sont les mesures à prendre pour respecter la réglementation et quels sont les moyens alloués ?

